

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNALTENANT LIEU

DE PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT (PLH) ET DE PLAN DE MOBILITE (PDM)

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n°**A-2026/080**, en date du **29 juillet 2026**, le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d’élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu à la fois de programme local de l'habitat (PLH) et de plan de mobilité (PDM) du territoire de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Date de l'enquête publique :

L'enquête publique se tiendra du **mardi 25 août 2026 (à partir de 9h00) au mercredi 14 octobre 2026 (jusqu'à 17h00)**.

Par décision motivée, la commission d'enquête peut prolonger l'enquête publique pour une durée maximale de quinze jours notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête publique.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête publique, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10 du Code de l'Environnement.

Siège de l'enquête publique :

L'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer est désigné comme siège de cette enquête publique.

La personne responsable de l'élaboration du PLUi-HM est le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer. Des informations sur le PLUi-HM soumis à enquête publique peuvent lui être demandées à cette adresse : Monsieur le Président, Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks-14000 CAEN.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être consultées sur les sites Internet aux adresses suivantes :

- Sur le site de la Communauté Urbaine Caen la mer à l'adresse suivante : [Concertations en cours | Caen la mer](#),
- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7498>.

Commission d'enquête désignée :

Par décision en date du 19 mai 2026, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen a désigné une commission d'enquête publique composée ainsi :

- Président : Monsieur Dominique PACORY,
- Membres titulaires : Monsieur Pascal BOULAND, Monsieur Dylan CACHARD, Madame Sophie MARIE et Monsieur Jean-Claude THOMAS.

Consultation des dossiers d'enquête publique :

Durant la période de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version numérique sera consultable sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7498>, accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique, et sur un poste informatique dans les lieux de permanence désignés dans le tableau ci-après aux jours et heures d'ouverture au public. Il sera également consultable en version papier au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier d'enquête publique dans sa version papier allégée sera consultable dans les mairies désignées lieux de permanence aux jours et heures d'ouverture au public.

Les horaires d'ouverture des mairies désignées et de l'hôtel de la Communauté Urbaine sont consultables à l'adresse suivante : [Les communes de Caen la mer | Caen la mer](#).

Transmission des observations et propositions :

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer dès la parution du premier avis d'ouverture de l'enquête, soit 15 jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par écrit** : sur les registres papier mis à disposition dans les lieux de permanence définis et au siège de la Communauté Urbaine aux jours et heures d'ouverture habituels,
- **Par écrit** : sur un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7498>,
- **Par courriel** à l'adresse mail suivante : enquete-publique-7498@registre-dematerialise.fr,
- **Par voie postale** à l'attention du Président de la commission d'enquête, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Communauté Urbaine Caen la mer, 16 rue Rosa Parks, 14000 CAEN.

Les observations et propositions formulées par le public selon les différentes modalités mises en place (registre dématérialisé sécurisé, registre papier, courrier électronique, courrier papier, observations écrites reçues par le commissaire enquêteur) seront mises en ligne régulièrement et accessibles via le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7498>.

Rapport du commissaire enquêteur et décision adoptée à l'issue de l'enquête publique :

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres, mis à disposition du président de la commission d'enquête, seront clos par lui. Il disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer et à Madame La Présidente du Tribunal Administratif, le dossier avec son rapport, ses conclusions motivées et son avis. La copie du rapport, accompagnée des conclusions et de l'avis de la commission d'enquête sera adressée par l'autorité compétente au Président de la Communauté Urbaine Caen la mer et au Préfet du Département du Calvados.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport ainsi que les conclusions et l'avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- Au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16 rue Rosa Parks, CS 52700, 14 027 CAEN cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur le site internet de la Communauté Urbaine Caen la mer ;
- En Préfecture du Calvados aux jours et heures d'ouverture au public ;

Permanences de la commission d'enquête :

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public et recevra les observations dans les lieux de permanences et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, aux jours et horaires suivants :

JOURS	MATIN / APRES-MIDI	LIEUX DE PERMANENCE	HORAIRES
Mardi 25 août 2026	Matin	CAEN (hôtel de la CU*) (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	CAEN (hôtel de ville) (1)	13h30 – 16h30
Mercredi 26 août 2026	Matin	TROARN (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	GIBERVILLE (1)	14H00 - 17H00
Jeudi 27 août 2026	Matin	HERMANVILLE-SUR-MER (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	OUISTREHAM (1)	14H00 - 17H00
Mardi 1 septembre 2026	Matin	COLOMBELLES (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	MONDEVILLE (1)	14H00 - 17H00
Mercredi 2 septembre 2026	Matin	ROTS (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	HEROUVILLE SAINT-CLAIR (1)	14H00 - 17H00
Jeudi 3 septembre 2026	Matin	SOLIER (1)	09H00 - 12H00
Lundi 7 septembre 2026	Matin	HERMANVILLE-SUR-MER (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	OUISTREHAM (2)	14H00 - 17H00
Mardi 8 septembre 2026	Matin	IFS (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	BLAINVILLE-SUR-ORNE (1)	14H00 - 17H00
Mercredi 9 septembre 2026	Matin	SOLIER (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	CAEN (hôtel de ville) (2)	13h30 – 16h30
Vendredi 11 septembre 2026	Matin	CAEN (hôtel de la CU*) (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	SAINT-ANDRE-SUR-ORNE (1)	14H00 - 17H00
Samedi 12 septembre 2026	Matin	FLEURY-SUR-ORNE (1)	09H00 - 12H00
Mardi 15 septembre 2026	Matin	EPRON (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	CAEN (hôtel de ville) (3)	13h30 – 16h30
Mercredi 16 septembre 2026	Matin	COLOMBELLES (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	MONDEVILLE (2)	14H00 - 17H00
Vendredi 18 septembre 2026	Matin	CORMELLES-LE-ROYAL (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	THAON (1)	14H00 - 17H00
Mardi 22 septembre 2026	Matin		
	Après-midi	THUE ET MUE (Bretteville-L'Orgueilleuse) (1)	14h00 – 17h00
Mercredi 23 septembre 2026	Matin	CARPIQUET (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	BRETTEVILLE-SUR-ODON (1)	14H00 - 17H00
Jeudi 24 septembre 2026	Matin	SOLIER (3)	09H00 - 12H00
	Après-midi	VERSION (1)	14H00 - 17H00
Vendredi 25 septembre 2026	Matin	OUISTREHAM (3)	09H00 - 12H00
	Après-midi	MATHIEU (1)	14H00 - 17H00
Samedi 26 septembre 2026	Matin	EPRON (2)	09H00 - 12H00
Lundi 28 septembre 2026	Matin		
	Après-midi	HEROUVILLE SAINT-CLAIR (2)	14H00 - 17H00
Mardi 29 septembre 2026	Matin	FLEURY-SUR-ORNE (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	TROARN (2)	14H00 - 17H00
Mercredi 30 septembre 2026	Matin	IFS (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	THUE ET MUE (Bretteville-L'Orgueilleuse) (2)	14H00 - 17H00
Samedi 3 octobre 2026	Matin	ROTS (2)	09H00 - 12H00
Mardi 6 octobre 2026	Matin	BLAINVILLE-SUR-ORNE (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	MATHIEU (2)	14H00 - 17H00
Mercredi 7 octobre 2026	Matin	CORMELLES-LE-ROYAL (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	Caen (hôtel de ville) (4)	13h30 – 16h30
Jeudi 8 octobre 2026	Matin	VERSION (2)	09H00 - 12H00
	Après-midi	ETERVILLE (1)	14H00 - 17H00
Lundi 12 octobre 2026	Matin	SAINT-CONTEST (1)	09H00 - 12H00
	Après-midi	THUE ET MUE (Bretteville-L'Orgueilleuse) (3)	14H00 - 17H00
Mercredi 14 octobre 2026	Matin	CAEN (hôtel de ville) (5)	09H00 - 12H00
	Après-midi	CAEN (hôtel de la CU*) (3) * CU : Communauté Urbaine	14H00 - 17H00
TOTAL		50 permanences	